

Décision du Tribunal : élection non équitable, fraudeurs sanctionnés, nous allons revoter !

Les fraudeurs condamnés

Le tribunal confirme le caractère irrégulier de la liste du RN et **ses intentions frauduleuses,** créant un trouble dans la campagne, les médias parlant d'annulation avant même les élections !

Quentin Taïeb, tête de liste RN, est déclaré **inéligible pour 24 mois**. **C'est justice**, et une bonne chose pour Vénissieux !

Au lieu d'accuser le préfet et Michèle Picard, **Idir Boumertit aurait du dénoncer le RN**, et non pas prendre sa défense, espérant éviter l'annulation.

Dans ce contexte incertain, le **très faible écart de 25 voix** et le record de 20 000 abstentions justifie l'annulation

Notre recours légitimé

Ce n'est pas la première fois que les élections sont annulées sur Vénissieux du fait de manœuvres frauduleuses de l'extrême droite. **C'était le cas en 2014**.

M. Boumertit, relayé par M. Mélenchon s'épanche sur les réseaux sociaux et la presse en se présentant comme victime.

Mais aujourd'hui comme en 2014, **les victimes sont les électeurs Vénissians** privés d'un scrutin impartial et juste.

Le droit électoral s'applique partout avec près de 1500 recours en 2026 en France, de **nombreuses annulations** de maires de toutes tendances politiques.

Et maintenant ?

De nouvelles élections seront organisées sous l'autorité de la Préfecture.

Idir Boumertit a attendu le dernier jour pour faire appel, repoussant l'élection à 2027, avant ou après les présidentielles…

Comme en 2014, **nous allons donc revoter dans les mois qui viennent**.

Nous avons un projet

Défendre et développer la ville pour répondre aux besoins essentiels des habitants, renforcer les moyens d'adaptation au changement climatique…
Ce n'est pas facile. C'est pourquoi nous appelons à l'unité des Vénissians !

Nous sommes en campagne !

Avec Michèle Picard, nous nous organisons dès maintenant pour une campagne qui amplifie la mobilisation et les solidarités contre les politiques de droite de la métropole et de l'état, contre les divisions de l'extrême-droite.

Permanences hebdomadaires le mardi de 16h à 19h, 48, rue Eugène Maréchal

Pour participer, inscrivez-vous en scannant ce code

MICHÈLE PICARD

Il faut défendre Expressions !

Avec Michèle Picard, la ville a défendu et gagné toutes les décisions de justice. Idir Boumertit doit aller au conseil d'état pour défendre le journal des vénissians !

Le tribunal en appel a annulé une délibération de 2023, sans remettre en cause la décision de fonds sur la nature du journal, un service public administratif local. La cassation est donc réaliste ! Il faut faire appel !

La décision demande seulement de déclarer les subventions à l'union européenne, un comble pour une question locale ! C'est malheureusement le fonctionnement de cette UE de la concurrence. Mais il ne manque donc qu'une démarche administrative pour tenir compte de la décision du tribunal d'appel…

Sans attendre, la ville doit délibérer pour poursuivre le journal en 2027 !

On apprend dans la presse que le maire ne défend pas Expressions !



Vénissieux. Le journal *Expressions* et son modèle si particulier sont en péril imminent

Si ce sont bien ses propos, c'est grave, il a décidé d'arrêter Expressions, alors qu'il a voté pendant 20 ans les subventions au journal !
De quel équilibre budgétaire parle-t-il ? S'il garde les salariés, il n'y aura pas d'impact sur le budget, C'est donc du journal qu'il ne veut plus ?

Non, ce n'est pas un "coup de grâce", mais une péripétie juridique de plus. Il peut demander conseil à Michèle Picard, elle a toujours gagné en justice pour Expressions contre les nouveaux amis macronistes de monsieur Boumertit !



« Aujourd'hui, nous sommes assez inquiets. Idir Boumertit reste ambigu sur ses intentions », souffle-t-il, rappelant que le maire actuel avait en son temps voté ces subventions. Interrogé par *Tribune de Lyon*, l'édile reconnaît que la question est délicate, et fera l'objet de réflexions politiques et juridiques d'ici au prochain conseil municipal du 7 décembre. *« La situation n'est plus tenable. L'équilibre budgétaire commence à poser question. Et cette décision de justice, c'est le coup de grâce. On travaille avec les gens d'*Expressions *en étant soucieux du devenir des huit salariés, pour limiter la casse due à l'incompétence de ceux d'avant. »* Une des pistes explorées serait de réintégrer les équipes au sein de la mairie, mais en ne conservant qu'un seul outil de communication. Cela signerait alors la fin d'*Expressions*. **DAVID GOSSART**

Expressions est le journal de tous les vénissians ! (données 2020-2025)

- ce n'est pas le journal de la municipalité; les élus représentent **7% des personnes citées**
- pas le journal du maire, **5% des citations seulement,**
- ni même de la majorité, **30% des citations d'élus** pour l'opposition !
- **le sport** est le premier sujet local !

Oui, c'est le journal des vénissians, de leurs réussites sportives, culturelles, associatives, professionnelles…

15 000 citations de personnes en 6 ans, 71% de vénissians ! à découvrir dans https://pierrealainmillet.fr/2230

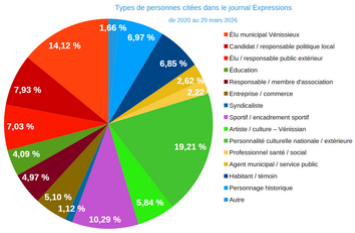



Décision du Tribunal : élection non équitable, fraudeurs sanctionnés, nous allons revoter !

Les fraudeurs condamnés

Le tribunal confirme le caractère irrégulier de la liste du RN et **ses intentions frauduleuses,** créant un trouble dans la campagne, les médias parlant d'annulation avant même les élections !

Quentin Taïeb, tête de liste RN, est déclaré **inéligible pour 24 mois**. **C'est justice**, et une bonne chose pour Vénissieux !

Au lieu d'accuser le préfet et Michèle Picard, **Idir Boumertit aurait du dénoncer le RN**, et non pas prendre sa défense, espérant éviter l'annulation.

Dans ce contexte incertain, le **très faible écart de 25 voix** et le record de 20 000 abstentions justifie l'annulation

Notre recours légitimé

Ce n'est pas la première fois que les élections sont annulées sur Vénissieux du fait de manœuvres frauduleuses de l'extrême droite. **C'était le cas en 2014**.

M. Boumertit, relayé par M. Mélenchon s'épanche sur les réseaux sociaux et la presse en se présentant comme victime.

Mais aujourd'hui comme en 2014, **les victimes sont les électeurs Vénissians** privés d'un scrutin impartial et juste.

Le droit électoral s'applique partout avec près de 1500 recours en 2026 en France, de **nombreuses annulations** de maires de toutes tendances politiques.

Et maintenant ?

De nouvelles élections seront organisées sous l'autorité de la Préfecture.

Idir Boumertit a attendu le dernier jour pour faire appel, repoussant l'élection à 2027, avant ou après les présidentielles…

Comme en 2014, **nous allons donc revoter dans les mois qui viennent**.

Nous avons un projet

Défendre et développer la ville pour répondre aux besoins essentiels des habitants, renforcer les moyens d'adaptation au changement climatique…
Ce n'est pas facile. C'est pourquoi nous appelons à l'unité des Vénissians !

Nous sommes en campagne !

Avec Michèle Picard, nous nous organisons dès maintenant pour une campagne qui amplifie la mobilisation et les solidarités contre les politiques de droite de la métropole et de l'état, contre les divisions de l'extrême-droite.

Permanences hebdomadaires le mardi de 16h à 19h, 48, rue Eugène Maréchal

Pour participer, inscrivez-vous en scannant ce code

MICHÈLE PICARD

Il faut défendre Expressions !

Avec Michèle Picard, la ville a défendu et gagné toutes les décisions de justice. Idir Boumertit doit aller au conseil d'état pour défendre le journal des vénissians !

Le tribunal en appel a annulé une délibération de 2023, sans remettre en cause la décision de fonds sur la nature du journal, un service public administratif local. La cassation est donc réaliste ! Il faut faire appel !

La décision demande seulement de déclarer les subventions à l'union européenne, un comble pour une question locale ! C'est malheureusement le fonctionnement de cette UE de la concurrence. Mais il ne manque donc qu'une démarche administrative pour tenir compte de la décision du tribunal d'appel…

Sans attendre, la ville doit délibérer pour poursuivre le journal en 2027 !

On apprend dans la presse que le maire ne défend pas Expressions !



Vénissieux. Le journal *Expressions* et son modèle si particulier sont en péril imminent

Si ce sont bien ses propos, c'est grave, il a décidé d'arrêter Expressions, alors qu'il a voté pendant 20 ans les subventions au journal !
De quel équilibre budgétaire parle-t-il ? S'il garde les salariés, il n'y aura pas d'impact sur le budget, C'est donc du journal qu'il ne veut plus ?

Non, ce n'est pas un "coup de grâce", mais une péripétie juridique de plus. Il peut demander conseil à Michèle Picard, elle a toujours gagné en justice pour Expressions contre les nouveaux amis macronistes de monsieur Boumertit !



« Aujourd'hui, nous sommes assez inquiets. Idir Boumertit reste ambigu sur ses intentions », souffle-t-il, rappelant que le maire actuel avait en son temps voté ces subventions. Interrogé par *Tribune de Lyon*, l'édile reconnaît que la question est délicate, et fera l'objet de réflexions politiques et juridiques d'ici au prochain conseil municipal du 7 décembre. *« La situation n'est plus tenable. L'équilibre budgétaire commence à poser question. Et cette décision de justice, c'est le coup de grâce. On travaille avec les gens d'*Expressions *en étant soucieux du devenir des huit salariés, pour limiter la casse due à l'incompétence de ceux d'avant. »* Une des pistes explorées serait de réintégrer les équipes au sein de la mairie, mais en ne conservant qu'un seul outil de communication. Cela signerait alors la fin d'*Expressions*. **DAVID GOSSART**

Expressions est le journal de tous les vénissians ! (données 2020-2025)

- ce n'est pas le journal de la municipalité; les élus représentent **7% des personnes citées**
- pas le journal du maire, **5% des citations seulement,**
- ni même de la majorité, **30% des citations d'élus** pour l'opposition !
- **le sport** est le premier sujet local !

Oui, c'est le journal des vénissians, de leurs réussites sportives, culturelles, associatives, professionnelles…

15 000 citations de personnes en 6 ans, 71% de vénissians ! à découvrir dans https://pierrealainmillet.fr/2230

